

---

## Proposition de loi n°819 – Une avancée majeure pour l'égalité parentale et les droits de l'enfant

---

wald.fabien@gmail.com <wald.fabien@gmail.com>  
À : l.daovannary@lefevre-dalloz.fr

1 juin 2025 à 22:48

### Communiqué à destination de Linda Daovannary.

Le 1er juin 2025

Nous vous permettons de vous adresser ce message au nom du collectif **Défendre les enfants** (*collectif regroupant une douzaine d'associations de défense des droits des enfants et parentaux*), dans un moment charnière pour l'avenir des droits de l'enfant en France.

La **proposition de loi n°819**, portée par la députée Christine Le Nabour, vise à renforcer le droit des enfants à bénéficier d'une **résidence alternée équilibrée** après la séparation de leurs parents. Ce texte, disponible sur le site de l'Assemblée nationale ([lien ici](#)), a déjà suscité une mobilisation citoyenne et politique d'ampleur, avec **plus de 76 cosignatures parlementaires réunies en un temps record** (Cf. [Une mobilisation historique pour la proposition de loi 819 : cap vers l'hémicycle ! - Défendre les enfants](#)).

---

### Une dynamique transpartisane, un soutien populaire sans précédent

Relayée massivement par notre collectif et soutenue par de nombreuses associations, cette proposition a réussi à dépasser les clivages partisans. Des milliers de familles, de tous horizons, se sont mobilisées pour rappeler une évidence fondamentale : **chaque enfant a besoin de ses deux parents**, y compris après une séparation.

Il ne s'agit pas de créer de nouveaux conflits familiaux, mais bien de garantir les **droits fondamentaux des enfants**, en ancrant la loi dans la réalité humaine et sociale qu'ils vivent.

---

### Une situation de retard préoccupant en France

Aujourd'hui, moins de **12 % des enfants de parents séparés vivent en résidence alternée** en France. Ce chiffre est bien inférieur à celui observé dans plusieurs pays européens :

- En **Suède**, la résidence alternée est quasi-systématique en cas d'accord parental.
- En **Belgique**, elle constitue la norme depuis plus de dix ans.
- **La Suisse et Monaco** se dirigent également vers cette voie.

Ce retard reflète une conception encore très genrée de la parentalité, qui prive les enfants d'un lien égalitaire avec leurs deux parents, et empêche les pères de jouer un rôle actif dans leur développement quotidien.

---

### Une actualité institutionnelle forte

Le 13 mai 2025, **France Stratégie**, organisme rattaché à Matignon, a publié un rapport clé sur les stéréotypes de genre. Il y est explicitement souligné que la faible place accordée aux pères après séparation est un frein structurel à l'égalité. Le rapport recommande clairement de favoriser des modèles parentaux équilibrés, en citant **la résidence alternée comme levier majeur de progrès**. (Cf. [France Stratégie relance le débat sur la résidence alternée dans son nouveau rapport sur les stéréotypes filles-garçons - Défendre les enfants](#))

---

### Des idées reçues à déconstruire – Notre FAQ publique

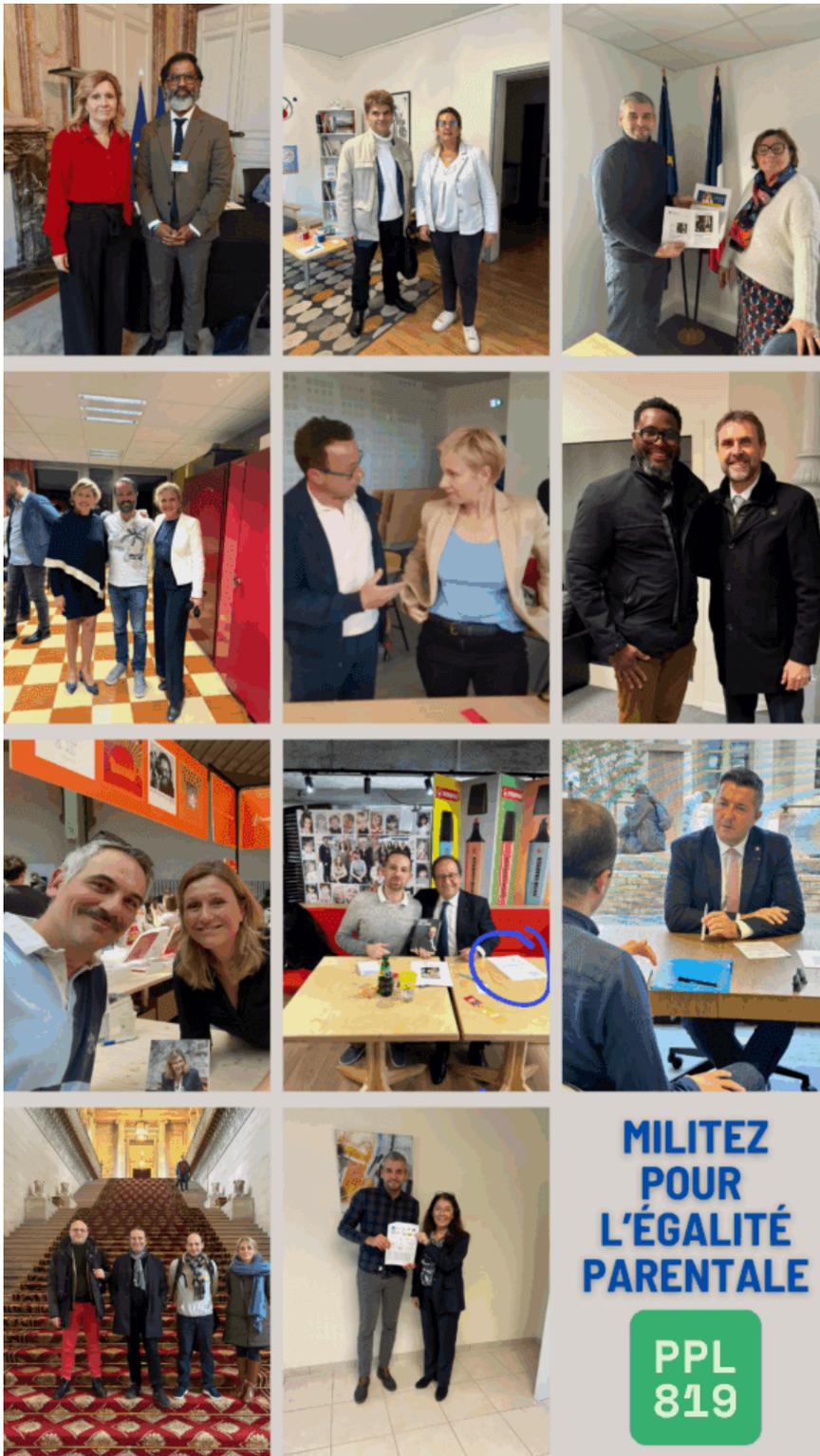
Pour répondre aux interrogations souvent soulevées, nous avons publié une **FAQ détaillée** que nous vous invitons à consulter ici : [FAQ Défendre les enfants – PPL 819](#)

Quelques éclairages essentiels :

- La résidence alternée **n'est pas imposée** : elle reste soumise à l'intérêt supérieur de l'enfant et à l'analyse du juge.
  - Elle **n'est pas mathématique**, mais **adaptée** aux besoins, à l'âge et à la situation de chaque enfant.
  - Elle **protège l'enfant** du déséquilibre affectif et éducatif généré par l'effacement d'un des parents.
  - Elle **ne renforce pas les conflits** : au contraire, elle tend à les apaiser.
- 

### Une mobilisation concrète et active

Notre collectif a engagé un **travail de terrain intensif** depuis plusieurs mois : rencontres avec des députés, auditions, tribunes, sensibilisation du public. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de cette dynamique citoyenne à travers un visuel retraçant nos actions :



## Un appel à relayer

Bien que la proposition ne puisse être débattue en juin pour des raisons de calendrier, elle est d'ores et déjà **éligible à l'agenda législatif** des prochaines sessions.

Nous vous appelons, en votre qualité de **journaliste**, à **relayer cette actualité**. C'est une occasion unique de faire progresser notre droit vers plus d'équité, de justice et d'humanité pour les enfants.

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou information complémentaire sur cette proposition.

Vous en remerciant par avance,

Bonne semaine.

—

**Fabien WALD**

Pour le collectif "Défendre les enfants"

06 50 30 58 14

<https://defendre-les-enfants.eu>